

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS

SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 9 241 720€

SIEGE SOCIAL : 1 RUE DU DOCTEUR ZAMENHOF 13016 MARSEILLE

Immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Marseille,

Sous le numéro 528 556 806

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Z.I. Molina La Chazotte Sud
108, rue de l'Avenir – BP 178
42004 Saint-Etienne Cedex 1
Tél . : 04 77 47 64 35
Fax : 04 77 47 64 50
Email : exco-loire@exco.fr



Aux associés,

En exécution de la mission de Commissariat aux Apports qui nous a été confiée par les associées en date du 13 décembre 2024, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation des apports en nature et des avantages particuliers dans le cadre de l'apport de titres de la société QP INVEST à la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS.

La valeur des apports a été indiquée dans le traité d'apport de titres des sociétés. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de ces apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Ce rapport comporte 3 parties :

- Présentation de l'opération projetée et description des apports
- Diligences et appréciation de la valeur des apports
- Conclusion

1. Présentation de l'opération

1.1. Contexte de l'opération

La SAS QP invest envisage d'apporter à la SAS ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, 242 actions qu'elle détient dans la société PARLYM.

A noter que ces actions seront attribuées à la société QP Invest dans le cadre d'une opération d'apport de titres ACI-SOMAGEP à la société PARLYM. La bonne réalisation de ce premier apport est une condition suspensive à la réalisation de celui concerné par le présent rapport.

La répartition du capital de la société PARLYM est le suivant la suivante (après réalisation de l'apport de titres ACI-SOMAGEP à PARLYM par la société QP INVEST) :

<i>Détenteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>
<i>Johann CHARRIER</i>	1
<i>Nathalie CAUSSE</i>	1
<i>Olivier TAHON</i>	1
<i>ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS</i>	23 116
<i>QP INVEST</i>	242

1.2. Présentation des sociétés et/ou des intérêts en présence (liens entre les sociétés)

- La société **QP INVEST** :

QP INVEST, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est à CHAPONNAY (69970), Chemin de Mytalis, Lot 1, Jardin du Chêne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 849 571 096, représentée par Quentin PUJO, en sa qualité de président.

- La société **ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS** :

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, société par actions simplifiée au capital de 9 241 720 €, dont le siège social est à MARSEILLE (13016), 1 rue du Docteur Zamenhof, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 528 556 806, représentée à l'effet des présentes par sa directrice générale, YAFOYE, société par actions simplifiée au capital de 6 614 €, dont le siège social est à LYON (69006), 112 rue Garibaldi, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 899 581 847, elle-même représentée par sa présidente, Nathalie CAUSSE

1.3. Description de l'opération

1.3.1 Description et évaluation des apports

Les 242 actions PARLYM apportées par la société QP INVEST ont été évaluées à 579 207.92 €

Ces valeurs servent de base à l'ensemble des opérations réalisées.

1.3.2 Rémunération des apports

En représentation de la valeur de l'apport, il sera attribué à la société QP INVEST 9 704 actions nouvelles de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, d'une valeur nominale chacune de 10€. La différence entre la valeur nominale des titres nouvellement créés (97 040 €) et la valeur réelle de ces derniers (579 207.92€) constituera une prime d'apport d'une valeur de 482 167.92€.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nos travaux ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle applicable à ce type d'opération et ont notamment consisté à :

- Apprécier la méthode de valorisation des apports et sa conformité à la réglementation comptable ;
- Valider la réalité des apports ;
- Valider la valorisation globale des apports.

2.2. Réalité des apports

Le dirigeant de la société ainsi que les conseils des sociétés nous ont confirmé la réalité des apports.

2.3. Valorisation des apports

La valorisation des apports n'appelle pas de commentaire de notre part.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que les valeurs des apports retenues s'élevant à 579 207.92 pour 242 actions de la société PARLYM ne sont pas surévaluées et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à l'augmentation de capital de la société bénéficiaire.

Saint-Etienne, le 28 janvier 2025

Le commissaire aux apports

EXCO Loire

Sébastien TRESCARTES